



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, trésorière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2019 a été complété conformément aux articles 501 à 503 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C19) et a été déposé le 24 janvier 2019 aux bureaux de l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

QUE dans les soixante (60) jours qui suivent la date du présent avis, une demande de paiement des taxes sera transmise par la poste à toutes les personnes inscrites à ces rôles.

QUE les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en trois (3) versements égaux par année :

- Premier versement : 1^{er} mars 2019
- Deuxième versement : 31 mai 2019
- Troisième versement : 4 octobre 2019

Cependant, le débiteur peut, s'il le désire payer en un seul versement.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 13 février 2019

M^{me} Josée Larocque, trésorière
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca